

Les rendez-vous de l'actualité juridique et financière

LA LOI DE FINANCES POUR 2018

Mont de Marsan, le 6 février 2018

Sommaire

- Le contexte et les enjeux des finances locales
- La loi de programmation des finances publiques enfin promulguée
- L'actualité des dotations
- L'actualité de la fiscalité locale

Le contexte et les enjeux des finances locales

Le contexte

- Loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances initiales pour 2018
- Loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017

La première loi de finances de la quinzième Législature

Solde du budget général de l'État : – 82,9 Mds € (contre - 69,3 en LFI 2017 révisés à -76,5 Mds €)

Hypothèse de croissance de 1,5 % pour 2017 atteint

Ramener le déficit public dans les seuils européens à 2,7 % du P.I.B (résultat de 2,9% en 2017)

Les enjeux

- Stabilisation de la baisse:
 - ✓ Des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales après quatre années de baisse ininterrompue.
 - ✓ Les nouvelles régions percevant désormais une part de TVA
- Sur le quinquennat:
 - ✓ Maintien de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (C.R.F.P.): 13 Mds €.

13 Mds € d'économies

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------|-------|------|------|-------|------|
| Réduction annuelle | - 2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6 |
| Réduction cumulée | -2,6 | -5,2 | -7,8 | -10,4 | -13 |

La loi de programmation des finances publiques (n° 2018-32 du 22 janvier 2018)

- Pour les années 2018 à 2022

- ✓ Gel des concours

- ✓ Contrats Etat- Collectivités locales

Plus de 60 M€ de DRF (comptes du B.P 2016) contre 30 M€ proposés initialement

340 collectivités impactées par ces contrats triennaux

Système de bonus-malus

Rappel de 2009 à 2017: cinq lois

- Révision constitutionnelle du 23 juillet 2008: L'Etat est tenu de présenter des objectifs pluriannuels
- ✓ 1^{ère} loi de programmation (2009-2012): FCTVA décalé de deux ans
- ✓ 2^{ème} loi (2011-2014): engager le gel des dotations
- ✓ 3^{ème} loi (2012-2017): - 12,5 Mds € de dotations
- ✓ 4^{ème} loi (2014-2019): instaurer un objectif national d'évolution de la dépense publique locale
- ✓ 5^{ème} loi (2018-2022): contractualiser avec les grandes collectivités locales

Quels objectifs?

- Horizon 2022: solde public de $-0,3\%$ du P.I.B.
 - ✓ Etat-collectivités locales et administrations de sécurité sociale
 - ✓ Solde 2017 effectif pour le secteur local = 3 Mds €
Déficit étatique de $-3,2\%$ du P.I.B.
 - ✓ La C.R.F.P. aura eu pour effet paradoxal de limiter l'endettement local

L'actualité des dotations

Les dotations d'investissements

- Dotation de soutien à l'investissement local créée en 2016 :
 - ✓ 665 M€ en autorisations de programme
 - ✓ 481 M€ en crédits de paiement
 - ✓ Communication par le Préfet de la liste des dossiers retenus dans un délai d'un mois
 - ✓ Une première liste devra être publiée sur le site internet de la Préfecture avant le 30 septembre de l'année en cours

- ✓ Investissements des communes/EPCI dans domaines prioritaires: développement durable, mise aux normes des équipements publics, infrastructures de mobilité et de logements, développement numérique et téléphonie mobile, hébergements d'urgence.
 - ✓ Relance de la politique contractuelle: « les Contrats de Ruralité »
 - ✓ P.E.T.R, EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres
- ✓ Nouveauté pour 2018: création, transformation ou rénovation des écoles

La D.E.T.R.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR):
1 Mds € en 2018
- La commission départementale émet désormais un avis sur les projets supérieurs à 100 K€

Composée d'élus locaux + parlementaires: avis consultatif

- Attribuée par le Préfet « *sous forme de subventions d'investissements ou de projets à caractère économique, social, environnemental et touristique ou en faveur du maintien de services publics* » (L. 2334-36 du C.G.C.T.).

- Communes éligibles
 - ✓ Moins de 2.000 habitants
 - ✓ Plus de 2.000 habitants pour celles dont le potentiel financier moyen (P.F.M.) est inférieur à 1,3 fois le P.F.M. des communes de moins de 20.000 habitants soit environ 990€/habitant pour 2014.
- EPCI à fiscalité propre éligibles
 - ✓ Moins de 75.000 habitants
 - ✓ Un territoire d'un seul tenant et sans enclave
 - ✓ Ne pas avoir une commune supérieure à 20.000 habitants
- Dans les Landes
 - 2016: 8 836 345 € (sur 160 dossiers)
 - 2017: 11 301 137 € (sur 219 dossiers)

La D.S.R. et la D.S.U.

- Dotations de solidarité rurale et urbaine
 - ✓ DSR: 90 M€
 - ✓ DSU: 110 M€

La fin de la réserve parlementaire

- Suppression par la loi organique du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique:
 - « Plus aucune subvention ne pourra être attribuée *au titre de la réserve* parlementaire à compter du 1^{er} janvier 2018 »
- Maintien d'une ligne de crédits de paiement pour les programmes déjà engagés: 76,67 M€
- Le reliquat est basculé en financement de la DETR

Autres...

- Dotations pour les titres sécurisés (passeports + C.N.I.)
40 M€ pour les communes-station (+22M€)
- Fonds de péréquation intercommunal: 1,2 Mds €
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA): 5,612 Mds €: année transitoire avant la mise en œuvre d'un mécanisme d'automatisation

Les dotations en fonctionnement

- La D.G.F.: 27 Mds €

La publication au Journal officiel de l'arrêté d'attribution vaut notification.

Rappel: le Service documentation de l'ADACL vous propose une veille quotidienne du JO par mail. Vous pouvez vous inscrire pour en bénéficier à: meric.documentation@adacl40.fr

La D.G.F et les communes nouvelles

- Exonération sur 3 ans de la contribution pour le redressement des finances publiques
 - Rétablissement de cette garantie pour les créations entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018.
 - Extension du bénéfice de cette garantie par relèvement à 150.000 habitants
 - Et aux extensions des communes nouvelles de + 2.000 habitants
- Majoration de la dotation forfaitaire de 5 % par an pendant 3 ans dès le premier habitant
- Coût supplémentaire en 2017: 34,7 M€

La D.G.F. intercommunale

- Obtention de la DGF bonifiée des EPCI à fiscalité professionnelle unique (F.P.U.)
 - ✓ Jusqu'en 2016 : 4 compétences sur 8
 - ✓ En 2017 : 6 compétences sur 11
 - ✓ En 2018 : 8 compétences sur 12 (au lieu de neuf prévues initialement) plus adaptées au secteur rural.
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace
 - Aire d'accueil des gens du voyage
 - Collecte et traitement des déchets ménagers
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Voirie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- Equipements sportifs d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Création et gestion de maisons de service au public
- Eau

Activités périscolaires

- Décret du 27 juin 2017 réformant l'aménagement du temps scolaire
- Fonds de soutien réservé aux communes et aux EPCI qui maintiennent la semaine des 4,5 jours:
 - ✓ Forfait de 50€/élève ou 90€/élève pour les communes en DSR
 - ✓ Signature d'un Projet éducatif de territoire (PEDT)

L'actualité de la fiscalité locale

Les attributions de compensation

- EPCI fusionnés à fiscalité professionnelle unique
 - ✓ Calcul du montant attribué aux communes par dérogation à la majorité des 2/3
 - ✓ Dans la limite de + ou – 30% des AC
 - ✓ Et 5% des RRF des communes concernées
 - ✓ Dans un délai de 3 ans

La fin de la taxe d'habitation

- Suppression sur trois ans et sous condition de ressources pour la résidence principale:
 - ✓ Dégrèvement progressif: - 30% en 2018, - 65% en 2019 et – 100% en 2020
 - ✓ Les ménages dont les ressources n'excéderont pas 27 K€ de revenu fiscal de référence pour une part (majoration de 8 K€ pour les deux demi-parts suivantes puis 6 K€ par demi-part supplémentaire)

- Montant de 21,9 Mds € de recettes en 2016 (soit 20% des RRF pour le bloc communal)
- Le Conseil constitutionnel a rejeté l'argument selon lequel l'égalité devant les charges publiques ne serait pas respectée.
- Le Gouvernement remet chaque année au Parlement, (avant le 1^{er} octobre), un rapport sur la mise en application de cette réforme et sur les possibilités de substitution d'une autre ressource fiscale.

- Une compensation par dégrèvement
 - L'État compensera les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions en 2017.
 - Après 2020, peut-on redouter le début d'un manque à gagner pour les communes- modestes- qui seront le plus impactées par cette réforme d'ampleur
 - EHPAD: le dégrèvement de la taxe d'habitation s'appliquera aux résidents n'ayant pas la jouissance privative de leur logement.

L'actualité fiscale des valeurs locatives

- Impôts locaux: les valeurs locatives sont revalorisées en 2018 de 1,24 % soit l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH).
 - ✓ Les valeurs locatives des locaux professionnels devaient faire l'objet d'une révision tarifaire permanente mais report au 1^{er} janvier 2019...

Des mesures...

- Cotisation foncière des entreprises

Exonération des moins de 5000€ de chiffre d'affaires avec compensation au bloc communal

- Taxe foncière sur le non bâti

Exonération pour les nouveaux logements sociaux jusqu'au 31 décembre 2022

- Recouvrement en numéraire

Le Gouvernement est autorisé à rehausser le plafond pour l'acquittement en espèces des titres exécutoires et de fiscalité: entre 60€ et 300€...

- Taxe d'aménagement

L'exonération facultative est étendue à l'ensemble des nouvelles maisons de santé sous conditions de droit commun:

- ✓ Délibération exécutoire avant le 30 novembre de l'année N – 1
- ✓ Délibération valable un an, tacitement reconductible

Valeur au m² applicable pour le calcul de la taxe d'aménagement: 726 € hors Île de France (705 € en 2017 et 701 € en 2016).

Les commerces en centre-ville

- Bloc communal/Départements: abattement facultatif de 15% sur la taxe foncière:
 - ✓ Magasins inférieurs à 400 m² non intégrés dans un centre commercial
- Il s'agit surtout de neutraliser l'impact consécutif à la revalorisation des bases des locaux professionnels...
- TASCOM: coefficient multiplicateur jusqu'à 1,3 pour les + de 400 m²

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

- Les EPCI/syndicats mixtes qui la perçoivent peuvent désormais plafonner la valeur locative pour son calcul.

Mesure vis-à-vis de contribuables modestes.

La taxe de séjour

- Tarif proportionnel au prix de la nuitée pour les hébergements non classés ou en attente de l'être
Fixé avant le 1^{er} octobre 2018 par les collectivités locales entre 1 et 5% du prix H.T. par nuitée
- Plates-formes internet:
Obligation de collecte au réel en cas de paiement en ligne pour le compte de loueurs non professionnels
Collecte facultative dans les autres cas

Les zones de revitalisation rurale

- Dispositif de fin de sortie de Z.R.R.
Zonage maintenu jusqu'au 30 juin 2020, pour toutes les communes sortantes, quelle que soit leur situation.
- Rapport à remettre au Parlement « *avant le 1^{er} juin 2018* », concernant « *la mise en œuvre de la sortie progressive des effets du dispositif des ZRR pour les communes concernées* » ...

La taxe « GEMAPI »

- Une décision désormais communautaire
- Un produit arrêté le 1^{er} octobre N-1 (dérogation 2018: 15 février) avec deux plafonds:
 - ✓ 40 € / habitant
 - ✓ Prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement
- Une taxe affectée (personnes physiques et morales soumises à TFPB et TFPNB, TH, CFE)
- Exonérations obligatoires: HLM et SEM

MERCI DE VOTRE ATTENTION

- **Restez connecté sur notre site adacl40.fr**
 - Un juri-mag par mois et des circulaires régulièrement mises à jour
- **Une seule adresse mail: juridique@adacl40.fr**